

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 25 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Halle des Cinq Fontaines à Delle, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Nicolas PETERLINI, Cédric PERRIN, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires.**

Étaient excusés : Madame Catherine CLAYEUX, et Messieurs Roland DAMOTTE, Patrice DUMORTIER, Christian GAILLARD, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Jean LOCATELLI à Sophie GUYON, Christian GAILLARD à Christian RAYOT et Madame Anaïs MONNIER à Cédric PERRIN, Madame CLAYEUX à Gilles COURGEY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 19 juin	Le 19 juin	En exercice	50
		Présents	43
		Votants	47

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Hamid HAMLIL est désigné.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

2020-04-27B Plan de relance du Sud Territoire

Rapporteur : Christian RAYOT

II Proposition à la Région de mise en œuvre d'un dispositif complémentaire

Ce dispositif proposé par la Région vise les entreprises de 0 à 10 salariés qui, numériquement, représentent la très grande majorité des entreprises de notre pays.

En ce qui concerne les grandes entreprises, l'État s'est fortement engagé en faveur de celles les plus en difficulté, en leur apportant des avances remboursables, et a mis en œuvre des plans de relance

sectoriels, destinés à couvrir les différents domaines stratégiques qui font la force de notre économie, dans un souci de long terme et de développement.

Des entretiens avec les chefs d'entreprises, résulte la remontée de deux problématiques.

La première est celle de la capillarité dont disposeront ces plans sectoriels, et de leur capacité à atteindre les différents sous-traitants, en particulier dans les domaines de l'automobile et de l'énergie, qui sont ceux qui concernent le plus notre tissu industriel. C'est en effet l'ensemble de la chaîne de la création de valeur qu'il importe de soutenir et non les seuls grands groupes, si nous souhaitons que l'impact soit profond. Il appartiendra à l'Etat d'y veiller.

La seconde est celle de la prise en considération combinée du court, du moyen et du long terme dans l'industrie. Pour la plupart des entreprises de production, dont le chiffre d'affaires s'est effondré, en particulier dans le secteur automobile, la structure des dépenses est particulièrement rigide. Pour assurer leur pérennité, ces entreprises risquent d'avoir à opérer des arbitrages en défaveur du moyen et du long terme, et les activités de recherche-développement risquent d'être particulièrement pénalisées. Or, du maintien et du développement de la R&D dépendra l'avenir à moyen et long terme de notre tissu industriel, dans un contexte mondialisé. Notre pays ne peut plus se permettre de voir se perpétuer le déclin de son industrie, et cette menace est forte.

Il me paraît donc fondamental que puisse être mis en place, sous l'égide de la Région, un programme de soutien à la R&D, apportant aux entreprises intermédiaires des aides d'un niveau suffisant pour que les arbitrages qu'elles vont avoir à faire en la matière préservent l'avenir. De même, il serait hautement souhaitable que la Région pilote un engagement fort des écoles d'ingénieur et universités, afin que les stages en entreprises de leurs élèves puissent être pris en charge et que ces forces importantes dont nous disposons puissent être mises à disposition du tissu industriel afin de l'aider à passer ce cap difficile, toujours dans la logique de ne pas avoir à sacrifier l'avenir au court terme.

Le même raisonnement pourrait être tenu quant au maintien de l'appareil productif aujourd'hui sous-utilisé du fait de la chute de l'activité, afin que l'abandon des programmes d'entretien ne vienne pas obérer les capacités de réaction immédiate à une reprise des commandes.

Sur ces différentes questions, le Président de la CCST a pris l'initiative de solliciter Madame la Présidente du Conseil régional, en s'engageant au nom de la collectivité, si de tels dispositifs d'aide étaient mis en place, à apporter la contribution financière de la Communauté de communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

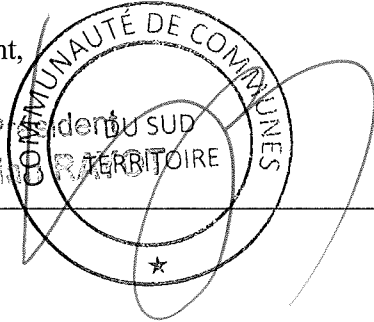
- **d'approuver l'engagement de la CCST dans les dispositifs d'aides complémentaires le cas échéant,**
- **de donner mandat au Président pour le suivi de ces questions,**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision et engager les crédits nécessaires.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 03 JUL 2020

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT



Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

